



SUISSE
RUGBY
— FSR —

FÉDÉRATION SUISSE DE RUGBY

CONCEPT POUR LA REPRISE DU JEU : PHASE 6
REPRISE DE LA COMPETITION, SAISON 2020-21

Version 2.3, 06/09/2020

Fédération Suisse de Rugby

Rautistrasse 12, CH-8047 Zurich

T +41 78 685 0271

ceo@suisserugby.com

www.suisserugby.com



Introduction

Comme le reste du Monde, la Suisse a été fortement impactée par le Coronavirus. Si toutes les activités ont subi un impact, le sport est l'une des plus sévèrement touchée à cause des différentes mesures de fermeture, restriction et de confinement que nous nous avons vécues. Si les soins de santé et la sauvegarde de vies humaines doivent rester en tête des priorités, le sport joue néanmoins un rôle important dans le rétablissement d'une vie économique et sociale viable.

S'il est logique que les sports individuels de plein air, ainsi que ceux où les participants sont distants de plusieurs mètres, puissent être repris intégralement plus facilement que les sports en salle, les sports d'équipe et les sports de contact, il est néanmoins important et nécessaire qu'un sport tel que le rugby (un sport de contact en équipe) puisse progressivement et en toute sécurité sortir du confinement.

Depuis le lundi 22 juin 2020, des manifestations sportives pouvant accueillir jusqu'à 1000 personnes sont officiellement autorisées, dans toutes les disciplines, y compris pour les sports de contact. En collaboration avec Swiss Olympic et l'Office fédéral du sport (OFSP), La Fédération Suisse de Rugby a créé un concept de sortie du confinement et de reprise du jeu, naturellement accompagné d'un concept de protection pour ses membres et leurs familles et communautés. Ce concept vise à relancer progressivement notre sport, tout en respectant les règles édictées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ainsi que par le Conseil Fédéral, et en garantissant en même temps le bien-être et la sécurité des joueurs tout en maximisant les stratégies de prévention des blessures. Un sport ne peut pas reprendre ses activités sans un concept de reprise approuvé par la Confédération. Le concept de reprise du jeu a été approuvé par le Conseil Fédéral. Le concept de la Fédération Suisse de Rugby propose un retour progressif au jeu en 5 phases, la 6ème étant le retour complet aux compétitions, matches et tournois.

Bien entendu, ce concept sera continuellement adapté en fonction des règles et des règlements édictés par le Conseil Fédéral suisse. La Fédération internationale de notre sport, World Rugby, émet également des directives spécifiques au sport pour le retour au jeu, que la Fédération Suisse de Rugby intégrera dans son concept technique.

Ce concept s'applique aux joueurs adultes ainsi qu'aux joueurs moins de 18, 16, 14 ans et aux écoles de rugby. Pour les enfants scolarisés ce concept s'applique uniquement dans le cadre de la pratique avec leur club. Lorsqu'ils pratiquent dans le cadre de leur établissement scolaire d'autres concepts et règles sont mises en place

Phase VI: Retour aux Compétitions

A partir du 5 Septembre 2020.

Postulat:

Le nombre de personnes : La phase VI ne peut être mise en place que si le gouvernement fédéral autorise les groupes de 50 personnes ou plus à se réunir

Distanciation sociale : La Phase VI ne peut être lancée que si les règles de distanciation sociale sont assouplies par le gouvernement et si le contact corporel est autorisé.

Principe général :

Début d'une nouvelle saison, entraînement avec l'ensemble de l'équipe, matches et tournoi avec contact complet



Activités spécifiques :

Entraînement en effectif complet, match de préparation, participation aux compétitions et tournois officiels

I. Évaluation des risques, triage et hygiène

Tout au long de toutes les phases, les règles suivantes restent toujours en vigueur :

- A. Hygiène : Les joueurs doivent se laver ou se désinfecter les mains avant et après chaque séance d'entraînement ou de compétition, éviter de se toucher le visage et doivent tousser ou éternuer dans leur coude. Chaque joueur doit apporter sa propre bouteille d'eau, étiquetée à son nom. Les joueurs ainsi que le staff doivent porter des masques lorsqu'ils sont à l'intérieur de bâtiments ou lorsqu'il est impossible de garder les distances, à l'exception des entraînements et compétitions à l'extérieur sur le terrain de rugby. Ils doivent également suivre strictement les règles d'hygiène de la confédération, du canton et de la municipalité et respecter les recommandations en matière de santé, de prévention et les recommandations générales.
- B. Auto-évaluation : avant de se rendre à sa séance d'entraînement ou de compétition, chaque joueur doit effectuer une auto-évaluation quotidienne de sa santé :
 - i. Est-ce que je présente l'un des symptômes suivants : symptômes de maladie respiratoire aiguë (y compris toux, mal de gorge, essoufflement) OU fièvre supérieure à 38 degrés OU perte soudaine de l'odorat ou du goût. Si OUI : ne pas aller à l'entraînement/à la compétition, suivre les conseils des autorités sanitaires locales
 - ii. Est-ce que j'ai une personne de mon environnement familial (ou j'habite) qui a été diagnostiquée positive à un test COVID-19 ou est-ce que j'ai été en contact avec une personne testée positive au COVID-19 dans les 10 derniers joursSi la réponse à l'une des questions est OUI, le joueur ne doit pas aller à l'entraînement ou à une compétition et doit informer son coach. Chaque club a la responsabilité de s'assurer que cette information est fournie par ses joueurs et que le reste du groupe est informé si un joueur présente de tels symptômes ou a été testé positif.
- C. Suivi des présences : à chaque séance d'entraînement/compétition, le club doit garder une trace du prénom, du nom, de l'adresse électronique et du numéro de téléphone de chaque personne présente à la séance d'entraînement ainsi que pour toutes les compétitions (matches, tournois, amicaux ou officiels)
- D. Sécurité des joueurs : comme toujours dans le sport du rugby, la sécurité des joueurs doit rester la priorité de chaque activité, que ce soit à l'entraînement ou en compétition. Cette règle revêt une importance toute particulière à l'heure actuelle, car la prévention des blessures ne sert pas seulement à maintenir les joueurs en bonne santé, mais aussi à éviter de surcharger notre système de soins de santé d'urgence.

2. Transport aller-retour à l'entraînement ou à la compétition



La plupart des joueurs de rugby en Suisse s'entraînent et jouent dans ou près de la ville où ils vivent. Ils sont encouragés à aller s'entraîner à vélo. Ceux qui habitent plus loin, sont encouragés, dans la situation actuelle, à utiliser les transports privés, afin d'éviter la saturation des transports publics. Ceux qui doivent utiliser les transports publics, doivent essayer d'éviter les heures de pointe pour éviter la surpopulation. Si nécessaire, les heures et la durée des entraînements seront adaptées.

3. Infrastructure

En Suisse, le rugby est pratiqué sur des terrains en herbe. Il s'agit généralement de terrains de football, qui appartiennent à la municipalité locale. Le club de rugby paie généralement pour 4 à 10 heures d'utilisation par semaine. La municipalité ou son Bureau des sports est normalement chargée de la gestion, de l'entretien et du nettoyage des structures. Tous les clubs de rugby sont tenus de coopérer étroitement avec les autorités sportives locales et les municipalités en ce qui concerne la réouverture et l'utilisation des installations sportives, ainsi que le respect de toutes les règles d'hygiène mises en place par l'autorité sportive locale pour les infrastructures spécifiques qu'ils utilisent.

4. Concepts de protection des clubs et règles locales

- A. Concept de protection : Chaque club peut recommencer les entraînements avec contact ainsi que les matches mais doit toujours respecter les règles édictées par les autorités locales. Chaque club doit préparer son propre concept de protection, en complétant ou en adaptant le modèle téléchargeable sur le lien suivant : <https://www.swissolympic.ch/ueber-swiss-olympic/news-medien/fokus-coronavirus.html>
- B. Règles locales : Chaque club doit rester informé des exigences en vigueur dans leur canton, municipalité et du propriétaire de leurs installations sportives. Au plus tard 5 jours avant le match, le club accueillant le match doit informer le club visiteur des exigences locales en ce qui concerne les joueurs, le staff et les spectateurs et supporters

5. Cas positif de COVID dans un club

Dans le cas où un joueur de club serait testé positif au COVID-19

Il/elle (ou les parents) doit contacter et informer les autorités cantonales de santé.
Il/elle (ou les parents) doit informer son club immédiatement.

Le club doit prendre immédiatement les mesures suivantes :

- A. La totalité du groupe d'entraînement ou de compétition du joueur testé positivement (c'est-à-dire toute personne ayant été en contact avec lui) doit être mise en quarantaine (isolement) de rugby pour une durée de 10 jours (pas d'entraînement ni match)
- B. Le club doit informer le DTN de la FSR : dtn@suisserrugby.com et envoyer une copie du résultat du test COVID-19 comme preuve.
Les joueurs et le staff doivent prévenir leurs employeurs ou autorités scolaires qu'ils ont été en contact avec un joueur testé positif



La FSR informera le dernier adversaire du club que l'ensemble de ces joueurs présents lors du match doivent également se placer en quarantaine de rugby pour 10 jours

- C. Durant les 10 jours chaque personne concernée par l'isolement doit faire le Corona Checks tous les jours : <https://check.foph-coronavirus.ch/screening>
- D. Toute personne présentant des symptômes doit contacter les autorités cantonales de santé et faire un test
- E. Après 10 jours si aucune personne ne présente de symptômes, alors la totalité du groupe peut reprendre les entraînements ainsi que la compétition
- F. Si l'équipe concernée a un match planifié durant la période d'isolement de rugby de 10 jours, elle doit demander à la FSR de reprogrammer le match. Le club doit envoyer la preuve du test positif à la FSR. Si le cas est un joueur de la première ou la deuxième équipe alors les matches de la première et de la deuxième équipe seront reportés

Les directives générales de l'office fédérale de la santé concernant la quarantaine et l'isolement doivent être suivies :

<https://www.bag.admin.ch/bag/en/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/selbst-isolierung-und-selbst-quarantane.html>

5.1 En Cas de suspicion de COVID-19

Un membre d'un club est considéré un cas « Suspect » dans les cas suivants :

Si la personne a des symptômes du COVID-19.

Si la personne a été en contact avec une personne qui a les symptômes de COVID-19.

Si la personne a été en contact avec une personne qui était testée positive au COVID-19.

Si une équipe a un joueur ou membre du staff suspecté de COVID-19, il doit faire tout son possible pour réaliser un test COVID-19 le plus rapidement possible afin de confirmer ou d'infirmer la suspicion. Si cela n'est pas possible d'avoir le résultat du test avant le prochain match et que le joueur suspecté d'avoir le COVID-19 a été en contact avec des membres de l'équipe durant les 10 jours précédents, alors le club peut demander le report du match et doit suivre la procédure décrite dans la section 5.

Une fois que les résultats du test sont obtenus :

Si le joueur est confirmé positif au COVID-19, le groupe entier d'entraînement et compétition du joueur (toute personne en contact avec lui) doit continuer la quarantaine de toute activité rugby pour 10 jours (pas d'entraînement ni de match)

Si le test est négatif, alors l'équipe et le joueur peuvent retourner à l'entraînement en respectant les règles de ce concept et des précédents.

Dans tous les cas (résultats positifs ou négatifs) une copie du test doit être envoyée à la FSR (dtn@suisserugby.com).

6. Autres principes

- A. Report ou annulation de match : Dans le cas où des restrictions municipales ou cantonales interdisent le club organisateur d'accueillir le match programmé, la même procédure que décrite dans l'article 62 des règlements des compétitions doit être suivie, en particulier :



- a. Le club accueillant le match doit essayer de trouver un autre terrain dans la même région pour que le match programmé puisse avoir lieu à la date initialement planifié
Si les restrictions sont telles que cela est impossible, le match sera automatiquement joué le même jour sur le terrain de l'équipe adverse, qui est obligé de réserver son terrain dans cette éventualité. Le match retour sera automatiquement inversé
 - b. Le club accueillant le match doit communiquer sans délai à la FSR et à son adversaire que le match ne pourra pas avoir lieu comme initialement programmé et fournir les documents du canton ou de la municipalité qui justifient l'impossibilité de jouer le match
- B. Water break : 2 water breaks seront ordonnés par l'arbitre durant chaque mi-temps pour permettre aux joueurs de boire dans leur propre bouteille et éviter tout échange
 - C. Réception d'après match : des portions individuelles de nourriture doivent être servies, aucun plateau, buffet ni de boisson à partager. Limiter les contacts et la proximité et si possible organiser les réceptions en extérieur pour respecter la distanciation sociale. Respecter les règles et mesures d'hygiène et de santé
 - D. Recommandations pour l'organisation de tournois d'écoles de rugby : isoler chaque catégorie d'âge autant que possible. Si possible organiser des tournois séparées regroupement une catégorie d'âge unique.

7. Personnes de contact et responsabilités

Chaque joueur, entraîneur, parent et administrateur de club doit prendre ses responsabilités en jouant son rôle dans la mise en œuvre de ce concept et en se montrant solidaire pour assurer la santé et la sécurité de toutes les personnes concernées.

Chaque club doit en outre désigner un responsable de chaque séance d'entraînement (généralement un entraîneur ou un dirigeant d'équipe), qui aura pour tâche de faire la liste des présences, de superviser les séances et le respect des contraintes particulières dictées par la situation du moment.

8. Communication du concept

La Fédération Suisse de Rugby est chargée de communiquer ce concept à ses clubs et ses associations régionales, ainsi qu'au public. Cela se fera par la création de graphiques, d'affiches et de documents, qui seront mis à la disposition de tous les clubs et associations régionales et seront disponibles sur son site web et diffusés par les réseaux sociaux.

Chaque club est ensuite responsable de la communication avec tous ses membres, et de la bonne compréhension et de la mise en œuvre des concepts tout au long de ses propres activités.